

COMMUNIQUE DE PRESSE



Communiqué de presse du 17 mai 2023

Et si vous tentiez une médiation familiale pour trouver un accord amiable avec votre ex conjoint sur les dates et modalités d'organisation des vacances avec vos enfants ?

À l'approche de l'été et des vacances scolaires, nombreux sont les parents séparés à rencontrer des difficultés d'entente voire des conflits portant sur la répartition des jours, les dates de retour, l'organisation des trajets... ! N'hésitez pas à contacter un médiateur familial dont l'expertise est de savoir accompagner les familles et les parents dans la recherche d'accords amiables et durables, au-delà des tensions et conflits.

La médiation familiale offre en effet un cadre privilégié pour trouver des solutions concrètes en matière d'organisation familiale, financière, de partage des responsabilités parentales, ou encore de droits de visite. Elle favorise le dialogue, la compréhension mutuelle et l'apaisement des différends ainsi que le transfert de modes de communication respectueux et durables.

Les médiateurs familiaux de l'UDAF 62, formés pendant 2 ans à la gestion de conflits, diplômés d'État, accompagnent plus de 600 familles chaque année dans le département. Le processus de médiation commence par un entretien d'information confidentiel, gratuit et sans engagement, suivi de séances de médiation (en moyenne 2). Chaque participant peut exprimer ses sentiments et ses émotions en présence d'un médiateur neutre, impartial et bienveillant. Les accords conclus lors d'une médiation peuvent être homologués rapidement par un juge aux affaires familiales.

La médiation familiale offre une opportunité précieuse de résoudre les conflits familiaux de manière pacifique et trouver des solutions durables. N'hésitez pas à vous tourner vers la médiation familiale pour préserver l'harmonie au sein de votre famille.

Contact presse : clemoire@udaf62.unaf.fr - 03 21 71 21 88

www.udaf62.fr - <https://www.facebook.com/Udaf62>

Créé par ordonnance l'UNAF et ses Unions départementales portent la voix des familles auprès des pouvoirs publics et veille à leurs intérêts. L'UDAF 62 gère également des services familiaux tels que : la médiation familiale, les points conseil budget et accompagne juridiquement les familles dans leurs difficultés.